



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2501 034

Le 30 janvier 2025

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 6 janvier 2025, visant à obtenir des informations quant à la présence de la Sûreté du Québec lors de tournois de hockey sur la Basse-Côte-Nord. Plus précisément, vous souhaitez obtenir les renseignements suivants :

- 1. Le type de surveillance et d'interventions effectuées par la Sûreté du Québec lors des tournois de hockey sur la Basse-Côte-Nord;**
- 2. Si la Sûreté du Québec était présente lors du tournoi de hockey de St-Paul du 2 au 4 février à Rivière-Saint-Paul;**
- 3. L'heure jusqu'à laquelle la Sûreté du Québec était présente durant les parties de hockey de ce tournoi;**
- 4. Si la Sûreté du Québec était présente lors du tournoi de hockey de Pakuashipi du 16 au 18 février à Saint-Augustin;**
- 5. L'heure jusqu'à laquelle la Sûreté du Québec était présente durant les parties de hockey de ce tournoi.**

En ce qui concerne les points 2 à 5 de votre requête, nous vous informons que la desserte du territoire de la Basse-Côte-Nord est assurée par les patrouilleurs du poste MRC du Golfe-du-Saint-Laurent. Nous vous confirmons la présence de patrouilleurs de la Sûreté du Québec avant, pendant et après les tournois de hockey qui ont eu lieu sur le territoire.

Cependant, nous ne pouvons vous fournir les renseignements demandés quant au type de surveillance et d'interventions effectuées par la Sûreté du Québec lors de ces tournois. En effet, nous considérons qu'une telle divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne (article 29 de la *Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca.

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Renaud
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels
SQ-3503 (2016-06-22)